



BARRIÈRES ARCHITECTURALES & URBANISTIQUES À YVERDON-LES-BAINS

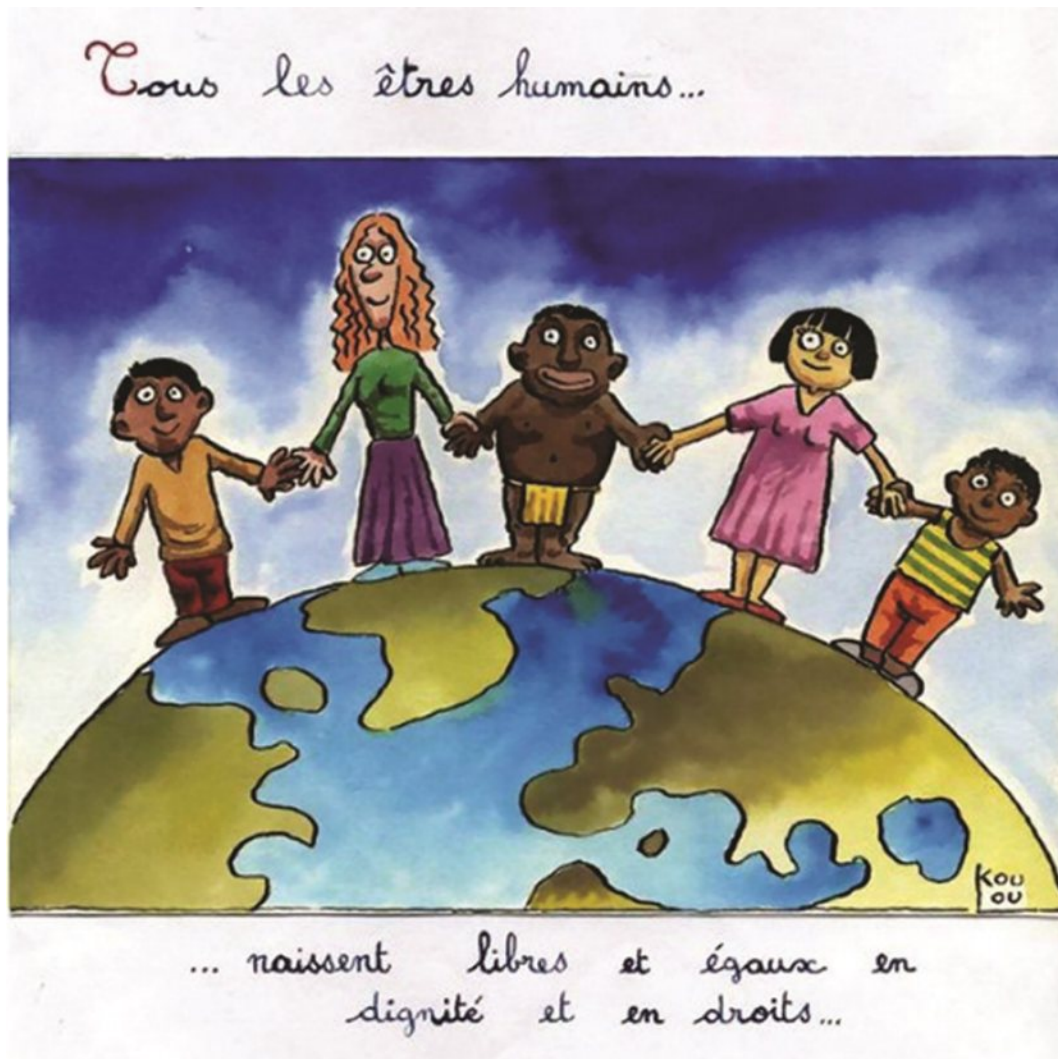
Une initiative du

COSY 

Conseil des Séniors - Yverdon-les-Bains

en collaboration avec l'**AVACAH**

Construisons pour tous



1 Droits de l'Homme

L'espace construit doit être utilisable par tous. Ce principe s'appuie sur l'interdiction de toute discrimination stipulée à l'article 8 de la Constitution de la Confédération Suisse. Les usagers de l'espace public ne doivent pas être marginalisés ou entravés dans leur mobilité, ni limités dans leur sécurité et leur autonomie. Les discriminations dues à des barrières ou des obstacles de nature architecturale doivent être évitées ou supprimées.

Sommaire

1 Droits de l'Homme	1
2 Objet du dossier	3
3 Critères d'accessibilité	3
4 Lieux recensés	4
4.1 Passage piétons	4
4.2 Trottoirs	12
4.3 Accès difficile	17
4.4 Encombrement de la voie piétonne	19
4.5 Divers	21
5 Conclusion	24

2 Objet du dossier

Le présent dossier concerne toutes les personnes à mobilité réduite, que ce soit de manière permanente ou momentanée.

Il s'agit de personnes se déplaçant...

en fauteuil roulant

avec un déambulateur

avec des cannes

ou marchant avec difficulté

Mais aussi des personnes mal- et non-voyantes, poussant une poussette ou tirant un caddy à commissions.

3 Critères d'accessibilité

Sont recensés ici les principaux obstacles, barrières architecturales et urbanistiques que nous avons répertoriés dans la ville d'Yverdon ; **cette liste n'est de loin pas exhaustive.**

Il comporte entre-autres des passages piétons mal adaptés, avec des feux bien trop courts. Ce dossier recense aussi des trottoirs présentant des trous, ou trop penchés, des pavés qui rendent le déplacement difficile, mais également des passages compliqués, trop étroits ou trop inclinés. Et souvent des objets sont déposés sur les trottoirs, empêchant ainsi les personnes à mobilité réduite de passer.



Les aménagements que nous demandons correspondent à la **norme SIA500** « Construction adaptée aux personnes handicapées ».


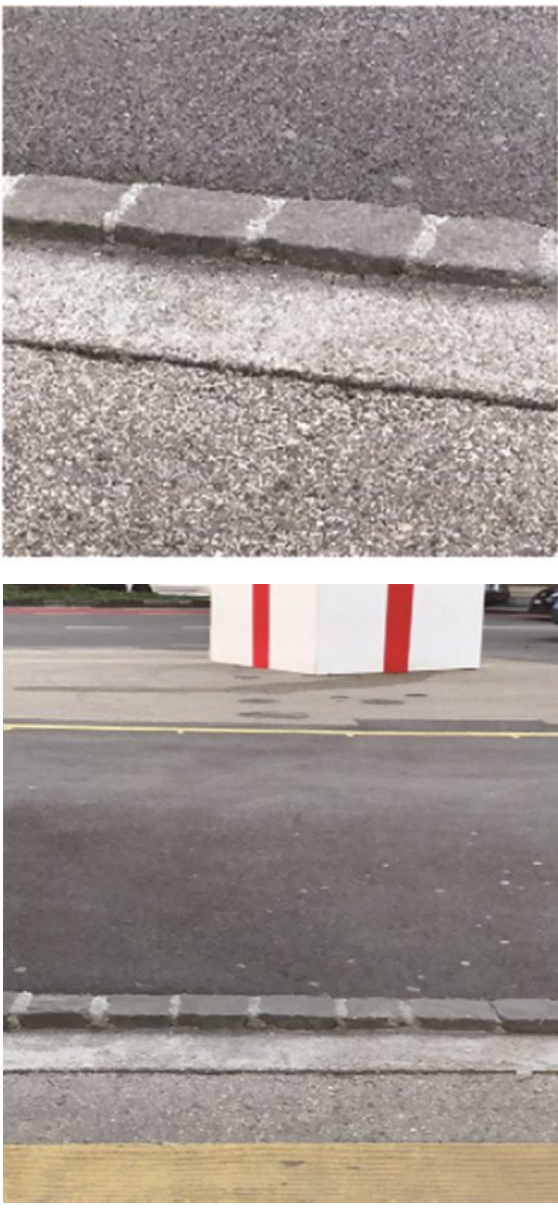
- ◆ **Pentes:** aussi faibles que possible, au max. 6% (cf. article 1.12.3 de la norme)
- ◆ **Mains courantes :** à l'arrivée et au départ de l'escalier, prolongement de la main courante d'au moins 30cm au-delà de l'arête frontale de la marche
- ◆ **Ascenseurs :** dimensions de la cabine au moins 110cm x 140cm dans les bâtiments ; dans les espaces publics, profondeur minimale de la cabine 180cm (cf. 2.1.1)
- ◆ **Zones piétonnes :** les zones piétonnes doivent constituer un réseau de voies sans marche ni obstacle, utilisables par toutes les personnes à mobilité réduite (1.1.1)
- ◆ **Traversée de la chaussée :** délimitation entre trottoir et chaussée, ressaut de niveau de 3cm max. de hauteur ou bordure inclinée de 4cm max. de hauteur (2.5.2), de même qu'entre un refuge pour piétons et la chaussée (variantes 1.4.1)
- ◆ **Guidage des aveugles et malvoyants :** sur de grandes surfaces, il fera objet d'une attention particulière (cf 1.8.3)


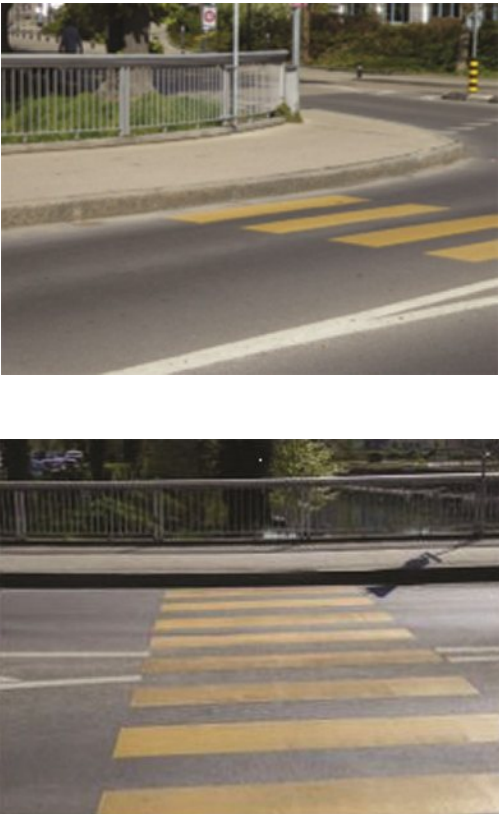
4 Lieux recensés




4.1 Passage piétons



Nous avons constaté que plusieurs passages piétons sont mal adaptés aux personnes à mobilité réduite. Cette constatation est également valable pour certains trottoirs ; en voici quelques exemples.


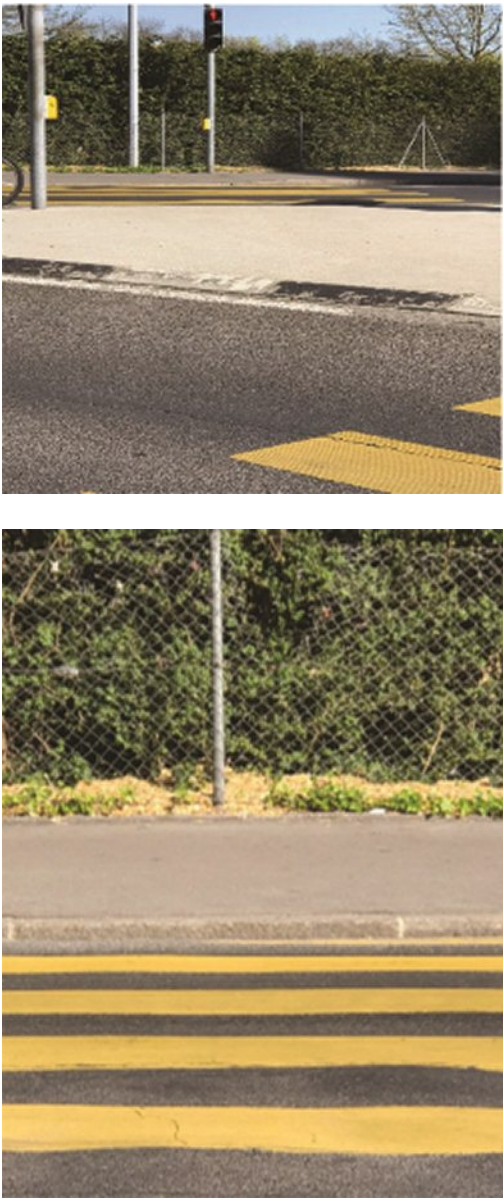
Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
1. Rue du Midi, trottoir ouest	- durée de vert trop courte pour la traversée de personnes à mobilité réduite	
2. Avenue Kiener / Promenade dessus Les Moulins	- traversée piétonne : bordure du trottoir trop haute côté nord	
3. Rue de la Plaine 5 (Fust)	- trous dans l'asphalte sur le passage piétons les flaques restent des heures	



Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
4. Rue de la Plaine 14	- passage piétons : bord en mauvais état, les roues restent coincées	
5. Promenade Auguste-Fallet 1, côté La Grange	- passage piétons : bords trop hauts	

Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
6. Pont de Gleyres	- trottoir pas abaissé d'un côté	
7. Rue des Remparts (feux sonores)	- durée de vert trop courte pour des personnes à mobilité réduite	
8. Pont des Cygnes	<p>- trottoirs trop hauts des 2 côtés</p> <p>- le 2ème passage piétons, même problème !</p>	

Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
9. Angle Rue de la Plaine/ Rue de la Maison Rouge	- abaissement du trottoir en angle donc impossible pour une personne en fauteuil roulant de monter sur le trottoir	
10. Rue Édouard Verdan 24A-24D	- bord du trottoir trop haut	
11. Rue de la Maison Rouge, en sortant de l'église catholique	- impossible de remonter sur le trottoir, il faut rester sur la route !	

Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
<p>12. Croisement rue des Jordils/rue Pestalozzi (côté du Café de la Promenade)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - rebords trop hauts bien qu'abaissés. Ici aussi déambulateurs et caddies de marché restent bloqués. Il suffirait de meuler les bords... - en plus, le trottoir de l'autre côté est arrondi, donc impossible pour les personnes en fauteuil roulant de monter sur le trottoir 	
<p>13. Place d'Armes, côté école</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mauvais état, risque de chutes 	




Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
14. Pont du Stade (Canal Oriental)	- les personnes à mobilité réduite sont obligées de traverser à côté du passage piétons, trop arrondi (dangereux à cause de la circulation)	
15. Rue du Valentin, côté cimetière	- bord trop haut	



Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
<p>16. Pont sur le Mujon (rue de Neuchâtel / avenue de Grandson)</p>	<p>- côté lac, bord du trottoir pas abaissé</p>	
<p>17. Rue St. Roch 27 – 29</p>	<p>- bord arrondi et trop haut ; très creusé, les roues restent bloquées</p>	

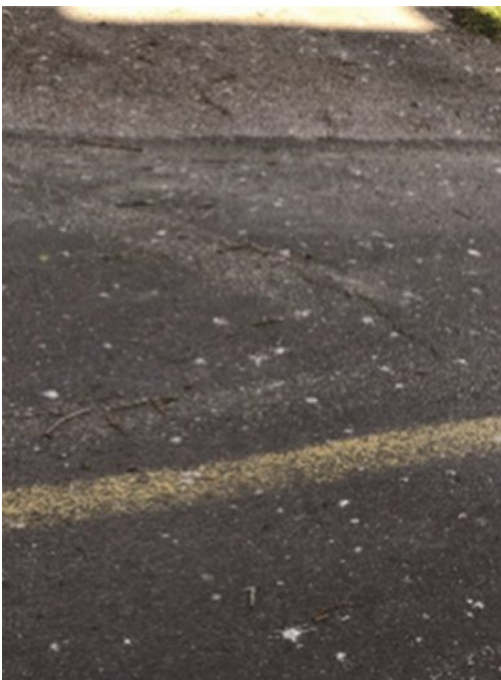

Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
18. Pont sur le Canal Oriental, près du château.	- bord du trottoir trop haut	
19. Jean-André Vernel/Rue de l'Hôpital 35	- bord du trottoir trop haut	



4.2. Trottoirs

En plus des problèmes constatés sur les passages piétons, certains trottoirs présentent encore d'autres obstacles pour des personnes à mobilité réduite.

Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
20. Rue des Moulins	<ul style="list-style-type: none"> - trottoir étroit, présence d'une caissette à journaux prenant beaucoup de place - trottoir très incliné 	
21. Rue Roger de Guimps	<ul style="list-style-type: none"> - revêtement endommagé, racines, trous 	
22. Ruelle Vautier	<ul style="list-style-type: none"> - trottoir trop étroit, très incliné 	



Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
23. Rue du Cheminet	- trottoir en cuvette, impraticable pour des personnes à mobilité réduite, les obligeant à passer sur la route	
24. Rue de la Maison Rouge	- trous dans le trottoir: impossible de monter et de rouler sur le trottoir, les personnes en fauteuil roulant sont obligées de rouler sur la route, qui est déjà très étroite !	


Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
<p>27. Avenue de Grandson, entre la Rue Édouard Verdan et la Rue des Uttins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - chemin pour piétons et vélos jonché de racines d'arbres - beaucoup de trous 	
<p>28. Pavés du Centre Ville, ici la Rue du Pré.</p>	<p>- dangereux, souvent des pavés manquent ! Les chutes sont nombreuses, avec même des fractures !</p>	

Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
<p>29. Y-Parc, trottoir à l'arrêt du bus</p>	<p>- du gravier, donc impossible de rouler avec un fauteuil roulant ou déambulateur</p>	
<p>30. Rue du Jura, ruelle liant la Rue de Neuchâtel (no 40 et 42) au Quai de la Thièle 22a et 22b</p>	<p>- sol inégal - trottoir très étroit</p>	

4.3. Accès difficile



Il s'agit ici de passages compliqués, manquant d'éclairage ou de main courante, passages trop étroits ou trop inclinés. A voir au cas par cas, sur place, pour trouver la meilleure solution possible.


Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
31. Pont Travys sur la Thièle	<ul style="list-style-type: none"> - plaques de béton qui bougent - manque d'éclairage 	
32. Rue du Cheminet 33-39	- les bordures trop élevées rendent l'accès aux immeubles impossibles pour des personnes à mobilité réduite	
33. Rue des Tilleuls, passerelle vers la Rue du Mont d'Or	- accès à la passerelle trop pentu	

Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
<p>34. Avenue Haldimand 19a et 19b</p>	<p>- passage entre Paroisse Catholique et Unia non-éclairé et plein de trous</p>	
<p>35. Passage sous-voie de la Gare</p>	<p>La pente maximale conseillée pour des personnes à mobilité réduite est de 6%. Or, cette pente est de 12%, donc impossible de la prendre pour des personnes en fauteuil roulant, avec un déambulateur ou marchant avec difficulté</p>	

4.4. Encombrement de la voie piétonne



Beaucoup d'objets comme des panneaux publicitaires, containers, tables et chaises d'une terrasse – sont installés sur le trottoir, ceux-ci empêchent les personnes en fauteuil roulant de se déplacer. Les personnes avec un déambulateur, avec des cannes et les personnes avec une poussette ou un caddy à commissions sont aussi concernées.



Lieu exact	Type d'obstacle	photo
36. Rue du Lac	- trottoir encombré de panneaux publicitaires, ce qui rend l'accès à certains magasins impossible pour des personnes à mobilité réduite.	
37. Rue du Four, devant « Chez Paulette »	- parking pour vélos sur le trottoir !	

Lieu exact	Type d'obstacle	photo
38. [Exemple général] containers	- impossible de passer en fauteuil roulant, un déambulateur ou une poussette	
39. [Exemple général] Encombrement du trottoir	- des branches ou d'autres obstacles peuvent empêcher des personnes en fauteuil roulant de passer.	

4.5. Divers

Absence de main courante, barrières topographiques.

Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
40. Avenue de Grandson	<ul style="list-style-type: none"> - pente beaucoup trop raide, personne en fauteuil roulant ou avec déambulateur et maman avec poussette doivent passer sur la route à forte circulation pour accéder à l'abribus ! - place choisie pour mettre la poubelle ... - impossible de descendre après le passage piétons (pente beaucoup trop raide), ici aussi la seule possibilité est de passer sur la route ! 	
41. Temple	- main courante trop courte	

Lieu exact	Type d'obstacle	Photo
42. Marive	- pas de main courante pour monter sur scène !	
43. Chemin de la Sallaz	- absence de passage piétons malgré la circulation	
44. Début Rue St.Georges, côté Rue d'Orbe	- absence de passage piétons malgré la circulation.	
45. Hôtel de Ville	- ascenseur rond inutilisable pour certains fauteuils roulants	

5. Conclusion

Ce dossier, édité par le COSY, présentait un rapport (constatation) sur des problèmes de mobilité à Yverdon. Certaines modifications demandées sont faciles à mettre en place, d'autres demanderont un peu plus de temps et d'argent, mais toutes ces améliorations profiteront à **tous les habitants** d'Yverdon.

Malgré le charme des pavés du centre historique de notre ville, ces pavés posent des problèmes aux personnes à mobilité réduite et également aux personnes valides, pied coincé dans un trou rimant régulièrement avec pied cassé, col du fémur cassé et autres. Ne serait-il pas envisageable de faire un passage bétonné pour des personnes en fauteuil roulant, avec un déambulateur, avec des cannes, ou marchant difficilement, comme cela se fait dans d'autres villes ?

Le COSY remercie ses membres et les autres personnes ayant contribué à la réalisation de ce projet par leurs informations, dessins ou photos.

Remerciements particuliers, pour les conseils et la mise à disposition du matériel nécessaire à la journée de sensibilisation à la mobilité du 10 septembre 2016, aux membres du COSY, à l'AVACAH, au Centre orthopédique Randin-Hoffmann et au restaurant d'Y-Parc.

COSY – Conseil des Séniors Yverdon-les-Bains

29 août 2017

Pour le groupe de travail

Rosemonde **Guignard-Lopez**

Jean-François **Bersier**

Françoise **Dublot-Harrault**

Marieke **Donker**

Pour plus d'informations



site Internet : www.cosyverdon.ch

courriel : projets@cosyverdon.ch

courrier postal : **COSY-Conseil des Séniors**
rue des Moulins 19
1400 YVERDON-LES-BAINS

téléphone : 024 420 10 57 (répondeur)